

# Variations sur le droit de la preuve dans les relations professionnelles

Formation du mercredi 21 mai 2025  
Pôle social – Pôle Activités Publiques

Regards croisés du droit du travail  
et du droit de la fonction publique



## Formateurs

**Professeur Patrice ADAM**, agrégé de droit privé, professeur à l'université de Lorraine  
**Professeur Charles FORTIER**, agrégé de droit public, professeur à l'université de Franche-Comté  
Formation co-animée par **Maître Florence LE GAGNE**, Avocate au Barreau de Saint-Brieuc, Spécialiste en droit du travail  
& par **Maître François BLEYKASTEN**, Avocat au Barreau de Strasbourg  
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



## Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront :

- le régime juridique de droit commun de la preuve dans les relations professionnelles ;
- les évolutions récentes du droit de l'enquête interne et du droit de l'enquête administrative ;
- les spécificités de l'administration de la preuve dans le contentieux du harcèlement et de la discrimination.



## Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques.  
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive.

## Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation.  
Moyens techniques : salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board.  
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques.



## Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction  
Attestation de suivi  
Auto-évaluation

**Alta-Juris International**

2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)

Site Internet : [www.altajuris.com](http://www.altajuris.com)

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPFI sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



## Public

Avocats spécialisés en droit social et/ou en droit public (en droit de la fonction publique particulièrement).  
Juristes d'entreprise.  
Juristes au sein d'une des administrations des trois versants.

## Prérequis

Aucun prérequis particulier pour un avocat, ni pour un juriste d'entreprise ou d'administration.  
La formation est assurée en langue française



## Date, heures, lieu

Mercredi 21 mai 2025  
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International  
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



## Tarif

Voir la convention de formation.

## Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL  
2 rue de Penthièvre  
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85  
Mail : [altajuris@altajuris.com](mailto:altajuris@altajuris.com)



## Introduction (1 heure)

- Rappels sur la preuve dans les relations professionnelles et éléments d'actualité
- Présentation générale de la formation et recueil des souhaits des participants

## 1<sup>ère</sup> partie – L'enquête (3 heures)

- **Une obligation pour l'employeur ?**
- **Le déroulement de l'enquête**
- **Les principes applicables à l'enquête administrative**
  - L'impartialité ?
  - Le contradictoire ?
  - Le statut des témoignages
  - La confidentialité
- **Les spécificités de l'enquête interne**
  - Les conditions de recevabilité de l'enquête interne
  - La force probante des résultats de l'enquête

## 2<sup>ème</sup> partie – Les aménagements du droit de la preuve (3 heures)

- **La discrimination**
  - Discrimination directe et discrimination indirecte
  - Le recours aux panels de comparaison
  - Le recours aux statistiques
- **Le harcèlement**
  - Harcèlement moral et harcèlement sexuel
  - La méthode probatoire : l'ensemble des faits et les faits dans leur ensemble